Rapport annuel d'activité

Exercice 2018

Chimaine Basaula Nangi, Conseillère communale
Groupe PS - Rue du prince 16, 4800 Verviers
0494/19 98 76 - ch.bnangi@gmail.com

Avant-propos

Suivant l'article 69. § 1er du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal stipulant que les conseillers désignés pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration d'une intercommunale ou d'un organe doivent rédiger un rapport annuel écrit sur les activités de la structure et l'exercice de leurs mandats en y précisant la manière dont ses compétences se sont développées et mises à jour, vous trouverez dans ce document un rapport d'activité reprenant l'exercice 2018 de l'Intercommunale Aqualis S.C.R.L.

Etant donné que les actions menées par Aqualis, en 2018, ont été nombreuses, seules les principales ont été épingles à travers les quelques lignes qui vont suivre...

J'aimerai, également, attirer votre attention sur le fait que ce contenu n'est pas exhaustive dans la mesure où il n'est pas facile de dresser le bilan d'une année complète d'activités d'une intercommunale ou d'un autre organisme lorsqu'on est novice dans la matière et qu'on n'est pas en possession de toutes les formations qu'il faudrait considérer.

Néanmoins, vous trouverez dans les pages qui suivent, une présentation du management de l'intercommunale (personnel, organe de gestion) les activités menées par celle-ci au courant de l'année 2018 et à venir ainsi qu'un point synthétique sur l'aspect financier. En annexe, certains documents présentés lors de l'Assemblé Générale ordinaire du 5 juin 2019 ont été joints.

Bonne lecture !

Sommaire

1. Présentation de l'Intercommunale Aqualis S.C.R.....4

2. Informations relatives à l'organe de gestion.....5

2.1. Management 5

2.1.1. Le personnel.....5

2.1.2. Conseil d'administration.....5

2.1.3. Assemblée Générale.....7

3. Informations relatives à l'aspect socio-économiques 7

3.1. Produit de la redevance d'exploitation des investissements consentis.....7

3.2. L'ingénieurie touristique.....7

3.3. Acteur du secteur événementiel.....8

3.3.1. Evènements d'entreprises.....8

3.3.2. Evènements propres.....8

3.3.2.1. Activités propre réalisées et à venir.....8

4. Aspects financiers 10

4.1. Chiffre d'affaires.....10

4.2. Résultat financier 10

2.2. Le Bilan.....12

Conclusion.....12

Annexes

- ✓ Rapport de gestion du conseil administration pour l'exercice 2018
- ✓ Rapport du Comité de remuneration du 23 avril 2019
- ✓ Rapport du Comité d'audit, séance du 24avril 2019
- ✓ Rapport du commissaire à l'AG de l'intercommunale « Aqualis » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
- ✓ Analyse financière schéma complet

Sources

1. Présentation de l'Intercommunale Aqualis.

Constituée en janvier 1999 par 15 associés, Aqualis est une société publique intercommunale soumise aux dispositions législatives composée de 28 associés, dont 20 communes de l'Arrondissement de Verviers.

La création d'Aqualis est le résultat d'une prise de conscience et d'un besoin, des autorités de la Ville de Spa, d'acquérir d'une nouvelle infrastructure thermale.
Une prise de conscience, d'une part, du potentiel touristique l'Arrondissement en ce qui concerne :

- ✓ Son environnement naturel diversifié et largement préservé
- ✓ Son patrimoine et ses infrastructures
- ✓ Son folklore et de ses événements
- ✓ La qualité de ses produits de bouche

Et d'autre part, sur l'importance de renforcer son identité propre.

La mission de l'Intercommunale Aqualis est, donc, de promouvoir le tourisme de l'Arrondissement de Verviers sous l'appellation ***« Ardenne bleue »***[1] tout en gardant ses priorités :

- ✓ Renforcer l'identité de celui-ci sous la dénomination ***Ardenne Bleue***
- ✓ Stimuler et soutenir la région de Spa comme produit d'appel.

L'action d'Aqualis s'inscrit dans quatre directions majeures :

- ✓ La promotion de l'Ardenne Bleue
- ✓ Ingénierie touristique
- ✓ Tourisme d'affaires (Business & Events)
- ✓ Events

Afin de poursuivre cette mission, Aqualis a plusieurs partenaires et est membre d'associations et de regroupements suivants :

- ✓ Wallonie Bruxelles Tourisme (et son club MICE).
- ✓ Fédération du Tourisme de la Province de Liège.
- ✓ Maison du Tourisme du Pays des Sources.
- ✓ Maison du Tourisme du pays de Vesdre.
- ✓ Espace Tourisme et Culture Asbl.
- ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie Liège / Namur / Verviers.
- ✓ Festival du Film de l'Eau.
- ✓ Spa Waux Hall Club
- ✓ Vedia (ex-Télévesdre).

---

[1] Cfr. Site web official de l'intercommunale

2. Informations relatives à l'organe de gestion

2.1. Management

2.1.1. Le personnel :

Durant le second trimestre de l'année 2018, les fonctions dirigeantes ont été reprises par Madame Annie Bever – décision du conseil d'administration du 27.06.2018 – suite à l'admission à la retraite du Directeur, Mr Mawet.

Il est à noter qu'Aqualis a longtemps fonctionné avec 5 agents polyvalents mais depuis le 1er juin 2018, l'effectif a été ramené à 4 agents, comme faire le tableau ci-dessus :

DIRECTION	**Marchés Publics, responsable logistique**	**Commercial**	**Secrétariat**
Mme. Annie BRÉVER	M. Alexandre MOONEN	Mme. Nathalie ETIENNE	Mme. Micheline BULPA
a.brever@aqualis.be	a.moonen@aqualis.be	n.etienne@aqualis.be	info@aqualis.be
087/79.20.00	087/79.20.06	087/79.20.04	087/79.20.01

2.1.2. Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se compose de 20 personnes. Les administrateurs communaux sont répartis selon la clé d'Hondt suivant les différentes tendances politiques. Ce conseil d'administration se réunit autant de fois que nécessaire.

En 2018, il s'est réuni 8 fois en adoptant un rythme quasi-mensuel. La participation pour cette année au CA était de 53.75%.

Les administrateurs sont uniquement rétribués par un jeton de présence de 90 EUR brut et ne perçoivent aucun traitement, ni avantage en nature.

Suite à plusieurs administrateurs non réélus aux élections communales de 2018, à la proposition de certaines communes de remplacer leurs mandataires et à la satisfaction de ces derniers aux règles en matière de cumul ;

- ✓ Didier Nyssen (PS) a remplacé J. Mestrez (PS) pour la Province de Liège

- ✓ Nicolas Tfnin (MR) a remplacé Benoit Devaux (MR) pour Spa
- ✓ Daniel Marenne (CDH) a remplacé Robert Justin (CDH) pour Malmedy
- ✓ Selma Tinik (PS) a remplacé Georges Faniel (PS) pour Dison
- ✓ Yoann Fréderic (PS) a remplacé Pierre Bray (PS) pour Spa
- ✓ Joseph Austen a remplacé Jean-François Bragard pour Plombière

Le tableau ci-dessus reprend les membres actuels du CA :

Présidence	M. Bernard JURION	Conseiller communal à Spa
Vice-présidente	Mme. Selma TINIK	Conseillère communale à Dison
Administrateurs	Joseph AUSTEN	Conseiller à Plombières
	Chimaine BASAULA NANGI	Conseillère communale à Verviers
	Thierry BOVY	Conseiller communal à Theux
	Daniel MARENNE	Conseiller communal à Malmedy
	Arnaud FAGARD	Conseiller communal à Spa
	FREDERIC Yoann	Conseiller communal à Spa
	Jean-Michel GILLARD	Représentant de l'U.C.M
	Nicolas TEFNIN	Président du C.P.A.S. de Spa
	Claude BROUET	Conseiller communal à Spa
	Didier NYSSEN	Province de Liège
	Françoise GUYOT	Conseillère communale à Spa
	Laurent JANSSEN	Conseiller communal à Spa
	Patrice LEFEBVRE	Échevin à Stavelot
	Paul MATHY	Spa
	Marcel PETRY	Représentant Ethias
	Gaston SCHREURS	Thimister Clermont

	Francis PIETTE Vincenzo ZAMMUTO	Trois Pont Représentant P&V Assurances

2.1.3. Assemblé Générale.

Suivant l'Art. L-1523-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l'Assemblée générale se tient deux fois par an, le 1er mercredi du mois de juin et le dernier mercredi de novembre.

Il faut savoir que conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Art. L-1523-18 et Art. L-1523-17, un comité de rémunération composé de cinq personnes désignées au scrutin proportionnel se réunit si cela est nécessaire et un comité d'audit composé de cinq personnes qui ne sont pas membres du bureau exécutif a été constitué et se réunit si cela est nécessaire, également.

3. Informations relatives à l'aspect socio-économique

Pour assurer sa mission – la promotion touristique de l'Ardenne Bleue -, Aqualis fonctionne comme une société privée et tourne particulièrement grâce au fruit de son propre travail. Ses ressources proviennent essentiellement de trois origines.

3.1. Produit de la redevance d'exploitation des investissements consentis.

> *« Les thermes de SPA et la remontée mécanique qui relie ces derniers au centre-ville. L'intercommunale a investi dans cet outil grandiose, mais elle en a confié l'exploitation à des opérateurs privés dans le cadre d'un contrat de concession. Cette manière d'agir permet aux pouvoirs publics de conserver un pouvoir de décision finale quant à la gestion du bâtiment, mais également au secteur privé de valoriser économiquement son savoir-faire. Une forme intéressante de partenariat public-privé ! »*

3.2. L'ingénierie touristique.

> *« [...] Les actions de promotion menées par l'intercommunale sont davantage stratégique et se concentrent sur une amélioration de l'offre touristique. Ainsi, depuis sa création, l'intercommunale se consacre à la mise en place d'une signalisation touristique cohérente et identitaire destinée à prendre en charge le visiteur depuis sa sortie de l'autoroute jusqu'au cœur de nos cités touristiques. Depuis deux ans, la démarche s'attaque même aux sentiers de*

randonnées. Pour mener à bien ces opérations, de nouveaux partenariats public / public sont concrétisés entre AQUALIS et ses associés communaux. Certes, cela implique une charge budgétaire pour celles-ci. Mais c'est là, la rémunération d'un service rendu et de la mise à disposition d'infrastructures dont ces communes seront les premières bénéficiaires. »[2]

- Signalétique locale (trois dossiers acceptés en 2018, Stavelot, Waimes et Jalhay par le Commissariat général au tourisme concernant une demande de subventions à l'équipement touristique).
- Signalétique voies lente (voies vertes de randonnées, essentiellement pédestre, cfr. Dison)
- Graphisme (mise en ligne des parcours de randonnés)

3.3. Acteur du secteur événementiel.

3.3.1. Evènements d'entreprise

« L'intercommunale propose d'une part aux entreprises une prise en charge totale de l'organisation de leurs propres événements (séminaires, Incentives, Teambuilding,...). Les ressources et le potentiel de l'Ardenne Bleue permettent en effet de proposer des manifestations à la fois diversifiées et souvent moins onéreuses que celles proposées dans les grands centres urbains.

Depuis plusieurs années, cette activité a été fortement réduite en raison de la captation du secteur MICE par la F.T.P.L.

3.3.2. Évènements propres :

Aqualis a réorienté son savoir-faire vers l'organisation d'événements propres. L'Intercommunale « [...] *organise aussi divers événements propres, dont la caractéristique est qu'ils veillent toujours à valoriser le potentiel d'une région dont le capital naturel a, de longue date, fait la renommée.* » Et agissant ainsi, Aqualis met en avant le partenariat qui est un élément essentiel et dont le but est une relation « win win » où chaque protagoniste y est gagnant.

3.3.2.1. Activités propre réalisées et à venir…

Comme mentionné dans les pages précédentes, indépendamment de ses divers collaborateurs, Aqualis s'active dans l'organisation de ses propres évènements.

---

[2] Site officiel, http://www.aqualis.be

Voici ci-dessus un tableau reprenant certaines activités passées et à venir.

Events passés.

Samedi 17 novembre 2018	1ère édition de La Run des Neiges à Thimister	*Rassemblement de plus de 200 coureurs au départ du Marché de Noel Alsacien organisé par la Jeunesse de Thimister.*
Samedi 15 décembre 2018	2ème édition du Trail de Belleheid en partenariat avec le Challenge L'Avenir	*Parcours nature de 15km à réaliser en équipe de 2. Près de 350 coureurs ont pris part au départ qui s'est donné depuis les Apéros de Noël du Pont de Belleheid.*
Dimanche 26 mai 2019	7ème édition du Salon Santé & Bien-être dans la Salle des Fêtes du Casino de Spa.	*Activité qui devient de plus en plus professionnalisé*
Les 08, 09 et 10 juin 2019	4ème édition du Water Trek	*Randonnée pédestre de 60km à réaliser en 3 étapes qui permettait de rejoindre Herve depuis le centre historique du village de Limbourg.*
En juin 2018	6ème édition du Salon Santé & Bien-être à Spa	*Rassemblé de plus de trente exposants, professionnels du secteur de la santé et du bien-être.*
Samedi 07 septembre 2019	10ème édition du Tournoi de Pétanque sur le site du Bosquet de la commune de Welkenraedt.	*Activité de détente et de convivialité ouverte au personnel et mandataires des communes associées et aux entreprises de la région*

A venir…

Samedi 16 novembre 2019.	1ère édition de La Run des Neiges	*Course relais en trio*
Samedi 14 décembre 2019.	3ème édition du trail	*Parcours nature*
Vendredi 30, samedi 31 mai et lundi 1er juin 2020	Cinquième édition du Water Trek	*Parcours qui permettra de rejoindre les Trois Bornes (lieu de départ de la 1ère édition du Water Trek) depuis la Maison du Tourisme du Pays de Herve.*

4. Aspects financiers

En 2018, l'intercommunale a procédé à une réduction de capital de 200.000 EUR suite à la liquidation de l'ASBL RBC Verviers Pepinster. Toutefois, ayant conclu une convention avec la Ville de Verviers, qui avait demandé à Aqualis de prendre une participation de 200000 EUR, cette réduction de capital n'a pas d'effet comptable négatif pour Aqualis puisqu'elle est compensé par une créance à due concurrence à charge de la Ville de Verviers

4.1. Chiffre d'affaires

COMPTE	CHIFFRE D'AFFAIRES	compte 2017	budget 2018	Compte 2018
700 050	FRAIS REFACTURES (FR)	1.378 ,11	1.500,00	5.518,11
700 080	VENTE DE MARCHANDISES	83.34	100,00	
700 100	VENTE DE CAHIER DE CHARGES	-	500,00	
700 150	LOCATION DE MATERIEL	324,79	10000,00	162,00
700 112	SPONSORING	7.325,00	700.000,00	3.150,00

700 160	REDEVANCE THERMES	727.242,84	12.500,00	833.322,80
700 170	CONVENTION BUREAU	10.664,86	10.000,00	24.508,50
700 171	SALON & EVENTS	2.833.50	110.000,00	3.075,00
700 175	FR REMONTEE MECANIQUE	126.942,50	109.908,42	125.694,99
700 180	REDEVANCE REMONTEE MECANIQUE	106.708,52		107.452,20
700 202	CONSULTANCE & ETUDE	5.260,88		
	VENTES TVA			
	TOTAL	**988.764 ,34**	**1.034.783,68**	**1.104.290,38**
	RAPPORT COMPTE 2018 / COMPTE 2017			1 ,1168
	RAPPORT COMPTE 2018 / BUGET 2018			1 ,0671

En 2018, Aqualis a un chiffre d'affaires global de 1.104.209,38 EUR. Un résultat satisfaisant pour l'intercommunale car il s'agit, d'une part, d'une augmentation de 11.68% par rapport à 2017 et d'autre part, l'objectif budgétaire est largement atteint et voire supérieur.

En mettant les produits par catégorie, on voit les éléments suivants :

- Redevances : peut d'évolution lié à la montée mécanique en 2018 et progression significative du chiffre d'affaires des thermes en 2018 (bénéfice indirecte suite à la modification à la baisse du régime de T.V.A. appliquée aux activités du centre thermal).
- Ingénierie : beaucoup de communes ont confié des missions d'ingénierie touristique à Aqualis.
- Events : les événements organisés apportent un réel enthousiasme au niveau du public, ce qui entraine un des effets positifs.

4.2. Résultat financier final

Comme les années précédentes, Aqualis affiche un résultat financier positif.

Perte de l'exercice : **2018** – 268.577,71 **2017** – 324.479,33

Par rapport à 2017, le résultat final de 2018 connait une amélioration de 37.901,00 EUR et ce malgré l'importante provision pour pension qui a été effectué (265.353,00 EUR).

Le résultat final de 2018 :

- Correspond aux provisions du plan financier
- Atteste d'une amélioration constante du résultat annuel, mémé si ce dernier reste négatif
- Confirme la prudence et la qualité des prévisions budgétaires

Néanmoins, dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêts créditeurs, cela ne pourra que s'améliorer.

4.3. Bilan

Au niveau de l'actif du bilan, on observe une hausse des valeurs disponibles en trésorerie liée à :

- l'augmentation de la redevance du centre Thermale (+100.000,00 EUR).
- la clôture et le paiement du litige des pompes (+76.000 EUR).
- la régularisation CPE pour les années 2014 à 2016 (+23.000,00 EUR).

Au niveau du passif du bilan, diminution du capital pour un montant de 200000EUR qui est la conséquence directe de la liquidation de la participation à l société Fastbreak. La somme de 1859.19EUR correspond au capital que la Ville de Spa devrait libérer pour la finalisation d'un dossier signalétique. On y trouve, aussi, une provision pour le paiement de la cotisation de responsabilisation.

Conclusion

Malgré une trésorerie largement positive, les exercices 2009 à 2018 restent marqués par la crise de 2007-2008 qui a touché le secteur du tourisme d'affaires mais elle a aussi fragilisé les produits financiers d'Aqualis. Cependant si la hausse des taux créditeurs venait à reprendre, cela ne pourrait qu'avoir un impact plus que positif pour Aqualis.

Annexes

- Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2018
- Rapport du Comité de rémunération du 23 avril 2019
- Rapport du Comité d'audit, séance du 24avril 2019
- Rapport du commissaire à l'AG de l'intercommunale « Aqualis » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Analyse financière schéma complet

Sources

- Rapports de l'AG du mois de 5 juin 2019 (en annexe)
- Informations reçues lors du CA du 27 août 2019
- Documents reçus du secrétariat d'Aqualis sur les membres du CA
- Site officiel, http://www.aqualis.be

Annexes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE 2018

SECTION VI – RAPPORT RELATIF AUX MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018

OBJET	CONTRÔLE INCENDIE
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	18.01.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	18.01.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	BEMAC
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	BEMAC
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	27.02.2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	BEMAC
MONTANT DU MARCHE	496.12 € / VISITE – 1 VISITE ANNUELLE – DUREE : 5 ANS

OBJET	MOBILIER DE RANGEMENT
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	27.02.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	27.02.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	BRUNEAU DELREZ & LOURITE HUBO
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	---
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	27 ;02 ;2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	DELREZ & LOURITE
MONTANT DU MARCHE	733,28 € HTVA

OBJET	BUREAU DE STABILITE
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	17.04.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	17.04.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	BUREAU BERGER BUREAU LEMAIRE BUREAU PIERRET
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	BUREAU BERGER BUREAU LEMAIRE
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	17.04.2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	BUREAU LEMAIRE
MONTANT DU MARCHE	NOMBRES D'HEURES PROPOSES

OBJET	REMONTEE MECANIQUE – ANALYSE DE RISQUES
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	17.04.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	17.04.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	AIB VINCOTTE COSETECH SPRL SGS SPMT ARISTA
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	AIB VINCOTTE
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	22.05.2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	AIB VINCOTTE
MONTANT DU MARCHE	3.000.00 € HTVA

OBJET	ENTRETIEN EXTERIEUR DU SIEGE SOCIAL
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	17.04.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	17.04.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	**M. Anik PAROTTE** **ATELIERS J. DEL'COUR** **Côté cour, côté jardin** **DAVENNE Fres** **ENVIE D'EXTERIEUR** **M. Romain GAVRAINE** **M. Patrick GUSTIN** **M. J.C. HAC** **MM. Boris et Robin LEDUC** **M. Claudy MANGUETTE** **M. Manu MARCHAND** **Projet YZ** **VER TAILLE**
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	**M. Anik PAROTTE** **ATELIERS J. DEL'COUR** **M. Manu MARCHAND**
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	22.05.2019
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	**M. Manu MARCHAND**
MONTANT DU MARCHE	1.120.00 € /AN

OBJET	ENTRETIEN INTERIEUR DU SIEGE SOCIAL
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	17.04.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICITE PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	17.04.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	**ATELIERS J. DEL'COUR** **CL VIRTUOSE** **MARGRAFF SC** **PERLAV**
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	**CL VIRTUOSE** **MARGRAFF SC** **PERLAV**
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	22.05.2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	**CL VIRTUOSE**
MONTANT DU MARCHE	34.00€/ HEURE

OBJET	SIGNALETIQUE COMPLEMENTAIRE SPA
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	27.06.2018
FIXATION DU MODE DE PASSATION	27.06.2018 PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	27.06.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	HOFMAN SIGNTEC BELSIGN
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	SANS OBJET
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	CABINET BOURS CABINET 109 DGST – MICHEL LECOQ
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	2017.11.13
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	CABINET BOURS
MONTANT DU MARCHE	LOT 1 – 19.931 € HTVA LOT 2 – 17.955 E HTVA

OBJET	STABILITE DU PONT EN GARE HAUTE COORDINATION SECURITE
ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES	09.11.2018

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

Réuni ce 30 avril 2019 à 17 h au siège administratif de la société, 17 Bd RENER à 4900 SPA, sur convocation écrite du président, M. Bernard JURION, adressée aux membres en date du 23 avril 2019, le comité de rémunération de l'intercommunale AQUALIS délibère sur l'ordre du jour suivant :

Décret du 29.03.2018 modifiant le C.D.L.D. - adaptation de la rémunération des administrateurs, président, vice-président et membres des organes restreints de gestion

1.

Le comité de rémunération prend acte des dispositions du décret susmentionné lesquelles peuvent être résumées comme suit en matière de **rémunération des administrateurs, président, vice-président et membres des organes restreints de gestion :**

Article L 5311-1 :

A. rémunérations des administrateurs

i. La rémunération des administrateurs est **exclusivement** constituée de jetons de présence.
ii. Le montant d'un jeton est fixé au **maximum à 90,00 € (brut).** Idem pour comité d'audit.
iii. **Le montant maximum annuel** qui peut être perçu par un administrateur est de **4.999,28 €.**
iv. Un administrateur ne peut percevoir qu'**un seul jeton par jour** quels que soient la nature et le nombre de réunions.
v. Sauf le comité d'audit, le bureau exécutif ou les organes de secteur, les autres réunions **n'ouvrent pas le droit** à des jetons de présence.
vi. Un mandat d'**observateur** est exercé à titre gratuit.
vii. Les jetons de présence, rémunérations ou avantage qu'un administrateur d'intercommunale peut recevoir pour participation aux organes de gestion d'une société à participation publique locale en tant que représentant de l'intercommunale **sont versés à cette dernière.**

B. Rémunération du président et du vice-président.

i. Peuvent percevoir une rémunération et des avantages en nature pour l'exercice de cette fonction
ii. Lorsqu'un **défaut de participation** est constaté, la rémunération est **réduite à due concurrence.**
iii. Ces rémunérations ne sont **pas cumulables** avec des jetons de présence.

iv. A **défaut de rémunération**, ils peuvent percevoir des jetons de présence **s'ils assistent à l'entièreté de la** réunion (sauf maladie, maternité ou force majeure dûment justifiés)
v. Rémunération versée mensuellement à **terme échu.**
vi. **Fiche récapitulative annuelle** à joindre au rapport de rémunération (Art. L 6421-1)
viii. Le montant maximum de ceux-ci est de **180 € brut (président) et 150 e brut (vice-président) (idem pour organes restreints de gestion)**
vii. **Le montant maximum annuel** qui peut être perçu par le vice-président est équivalent à **75 %** de ce que peut percevoir le président.
viii. **Le montant maximum annuel** qui peut être perçu par le président résultat d'un calcul par attribution de points.

C. Nombre maximum de réunions rémunérées / an

i.	Conseil d'administration :	12
ii.	Organe restreint de secteur :	12
iii.	Bureau exécutif :	18
iv.	Comité d'audit :	2

2.
Le comité de rémunération prend également connaissance du prescrit de la circulaire de Mme V. DEBUE, ministre en charge des pouvoirs locaux, en date du 18.04.2018. Cette circulaire prescrit (p. 20/40) que *« les nouveaux plafonds de rémunération (...) sont d'application au 1er juillet 2018. Il en résulte que l'assemblée générale devra fixer de nouvelles rémunérations après recommandation du comité de rémunération. »* Et ce, avant la date susmentionnée.

3.
Le comité de rémunération prend acte des éléments suivants :

i. L'intercommunale respecte déjà en la matière le prescrit des dispositions évoquées ci-dessus.
ii. La rémunération des administrateurs, président et vice-présidents intervient uniquement sous forme de jetons de présence pour les réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.
iii. Le montant du jeton de présence est fixé à 90 € brut par séance. Ce montant a été fixé en début de mandature communale par simple indexation du montant appliqué lors de la mandature précédente.

4.
AVIS
Considérant que le prescrit légal et la circulaire demandent le renouvellement intégral des organes de gestion ;

Considérant que les nouvelles règles de quorum de présences ne pourront plus tenir compte des procurations, mais seulement des présences effectives ;

Considérant dès lors qu'il convient d'inciter les administrateurs à la participation effective aux réunions des organes de gestion ;

Considérant toutefois que le fonctionnement du conseil d'administration pourrait être perturbé par le fait que de nombreux administrateurs doivent également assumer des obligations de présence en raison de leur mandat direct ou d'autres mandats dérivés ; que le bureau exécutif pourrait dès lors être amené à faire plus large usage des délégations qui lui sont accordées ;

LE COMITE DE REMUNERATION RECOMMANDE

i. **Que les administrateurs soient rémunérés, dans les conditions et limites fixées par le code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour leur participation aux séances du conseil d'administration, du comité d'audit et/ou du bureau exécutif.**

ii. **Que cette rémunération – quelle que soit leur fonction au sein de ces organes – soit exclusivement constituée par un jeton de présence par séance et par jour.**

Le montant actuel (90 € brut) est maintenu jusqu'à la fin de la mandature en cours.

Fait à SPA, le

Les membres du comité de rémunération,

Selma TINIK
Administratrice

Y. LIBERT
Administrateur

M. DEGEY
Administrateur

D. STOFFELS
Vice-Président

E. VAN LOOMBEEK
Administrateur

B. JURION
Président

Annie BREVER
Directrice de séance

4.

FIXATION DU MODE DE PASSATION	09.11.2018 PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE
AVIS DE PRE INFORMATION	SANS OBJET
AVIS DE MARCHE	SANS OBJET
ARRET DE LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	09.11.2018
SOUMISSIONNAIRES CONTACTES	BARON PHILIPPE COSETECH BEGUIN PIERRE BORSU MARC
OUVERTURE DES SOUMISSIONS	---
LISTE DES SOUMISSIONNAIRES AYANT REPONDU	COSETEH BEGUIN PIERRE
DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE	23.10.2018
AVIS D'ATTRIBUTION	SANS OBJET
ADJUDICATAIRE	BEGUIN PIERRE
MONTANT DU MARCHE	900.00 € HTVA

Ainsi adopté par le conseil d'administration en séance du 30 avril 2019

Comité D'audit
Séance du 24 avril 2019

Rapport du comité d'audit

Conformément aux prescrits de l'art L1523-26 35 bis, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit et fixer :

- La communication au Conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que la comité d'audit a joué dans ce processus
- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou propositions pour garantir l'intégrité
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité
- Le suivi du contrôle légal des comptes annuels et en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes
- L'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes

Le Comité d'audit est composé pour cette séance de cinq administrateurs, Messieurs Schreurs, Janssen , Bovy, Mathy et Gillard ,La directrice générale et le commissaire réviseur désigné par l'Assemblée générale du 1er juin 2016;Monsieur Olivier Deflandre représentant le cabinet Olivier Deflandre, réviseurs d'entreprises sont invités avec voix consultative.

Avant toute chose le Comité d'audit nomme Monsieur Laurent Janssen en qualité de Président du Comité d'audit

Suivi des travaux de la mission du Commissaire réviseur :

La mission d'audit des comptes réalisée par le Commissaire réviseur dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31/12/2018 a été présentée au Comité lors de sa séance du 24/04/2019.
Les principaux constats tirés des audits ainsi que les recommandations émises par la mission de l'audit externe ont été discutés en séances.

Analyse des états financiers de l'année 2018

Le comité a examiné le projet des comptes annuels pour l'année 2018 ainsi que l'ensemble des éléments financiers qui seront présenté au Conseil d'administration du 30/04/2019. Le rapport et les commentaires de la directrice et du commissaire réviseur ont également fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit.

Les résultats financiers :

A Le bilan.

En comparant les exercices 2017 et 2018, les rubriques principales du bilan font apparaître les écarts suivants :

Rubriques du bilan	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution
Actifs immobilisés (1)	11.254.847,37	12.254.291,63	-999.444,26
Actifs circulants (2)	2.692.356,28	2.752.626,90	-60.270,62
Capitaux propres (3)	10.079.210,07	10.869.347,55	-790.137,48
Provisions (4)	265.353,00	82.620,80	+182.732,12
Dettes (5)	3.602.640,58	4.054.950,10	-452.309.52

(1) La diminution des valeurs comptables nettes des actifs immobilisés s'explique par un montant de l'amortissement des investissements antérieurs supérieur à la valeur des investissements réalisés en 2018.

(2) Intérêts sur les placements de trésorerie et augmentation des valeurs disponibles

(3) Diminution des capitaux propres suite à une réduction du capital variable (Parts E de Verviers) et perte de l'exercice

(4) La provision à constituer pour couvrir le risque « pension » - cotisation de responsabilisation. Les provisions antérieures ont été extournées

(5) Nous constatons une légère diminution des dettes commerciales (fournisseurs) et des dettes financières à long terme.

B Le compte de résultats.

	2018	2017	Différence
PRODUITS			
Redevance Thermes (1)	833.322,80	727.242,84	+106.079,96
Frais RM(1)	125.694,99	126.942,50	-1.247,51
Redevance RM (1)	107.452,20	106.708,52	+743,68
Autres produits d'exploitation (2)	232.791.63	287.847,38	-55.055.75
TOTAL DES PRODUITS	1.299.261,62	1.248.741,23	+50.520,38
CHARGES			
Approvisionnements	126.964,57	105.715,92	+21.248,65

Biens et services divers (3)	218.893.65	193.775,85	+25.117,80
Rémunérations (4)	284.327,30	310.401,49	-26.074,19
Provisions et amortissements et autres charges d'exploitation(5)	1.223 .745,67	1.224.332,11	-586,44
TOTAL DES CHARGES	1.853.931.19	1.834.225.37	+19.705,82
PERTE D'EXPLOITATION	554.669,57	585.484,14	-30.814,57
Produits financiers	384.892,89	385.192,10	-299,21
Charges financières (6)	115.663,87	129.849,59	-14.185,72
PERTE DE L'EXERCICE avant impôt	285.440,55	330.141,62	-44.702,07

1) Augmentation du chiffre d'affaires suite à l'évolution positive du chiffre d'affaires du Centre Thermal et à la correction suite au changement de taux de TVA

2) Les autres produits représentent principalement le gain du litige « des pompes » et les plus-values réalisées sur la vente d'immobilisés

3) L'augmentation sur les services et biens divers est déterminée par les frais réalisés sur la remontée mécanique et les honoraires avocats (pour l'audit)

4) Les rémunérations diminuent suite au départ du Directeur

5) Les amortissements sont toujours conséquents, on notera toutefois la provision pour pension

6) Les crédits d'investissements

Conclusion :

En conclusion, le comité d'audit, a pris connaissance des états financiers au 31/12/2018 et des conclusions de l'audit du Commissaire réviseur sur ces états financiers et n'a pas d'objection à formuler au Conseil d'administration.

Au nom du Comité d'audit :

G.SCHREURS (excusé) TH. BOVY P.MATHY

L. JANSSEN J.M. GILLARD (excusé)

OLIVIER DEFLANDRE, REVISEUR D'ENTREPRISES
Réviseurs d'Entreprises
S.C. – S.P.R.L.
Membre du réseau V.M.D.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE « AQUALIS » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Intercommunale « AQUALIS » nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 1er juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Intercommunale « AQUALIS » durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 13.947.204 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice (code 9904) de 286.578 €.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A.6.9 des comptes annuels qui mentionne la justification de la continuité d'exploitation, expliquée dans le rapport de gestion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion à l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalise conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenus et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futures pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevés lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au Commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, §1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

Liège, le 30 avril 2019

SCPRL OLIVIER DEFLANDRE, REVISEUR D'ENTREPRISES

Commissaire

Représenté par

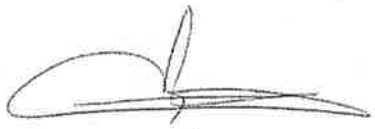

Olivier DEFLANDRE
Réviseur d'Entreprises

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	**11.254.847,37**
I. Immobilisations incorporelles	21	**974.720,79**
210000 Honoraires contrat 1093	21	2.082.871,21
210900 Amort.ou réductions de valeur s/hono 109	21	(1.237.033,89)
211000 Conception Logo, site web, ...	21	73.894,63
211900 Amort. ou réduc. s/conception logo,site,	21	(68.957,97)
212000 Marques fabrique brevets	21	12.022,83
212900 Amort. ou réduct.actés s/ marques, ...	21	(12.022,83)
214000 Immobilisations incorporelles	21	625.879,81
214900 Amort. immob incorporelle	21	(501.933,00)
II. Immobilisations corporelles	22/27	**10.280.101,58**
A. Terrains et constructions	22	9.440.145,95
220000 Terrains	22	1.329.467,62
220100 Frais d'acquisition sur terrain	22	751,62
220900 Amort. ou réductions de valeur actés	22	(751,62)
221000 Constructions , immeubles	22	19.164.462,49
221100 Frais d'acquisit.& de mise en état	22	296.713,91
221109 Amort s/ frais acqui et mise en etat	22	(176.109,75)
221900 Amortissements actés s/contructions	22	(11.174.389,04)
223000 Autres droits réels s/immeubles	22	0,72
B. Installations, machines et outillage	23	740.705,70
230100 Frais de mise en état	23	176.486,72
230109 Amort s/frais de mise en état	23	(69.891,08)
231000 Autres installations	23	1.718.355,93
231900 Amortissements actés s/installations	23	(1.084.245,87)
C. Mobilier et matériel roulant	24	14.697,91
240000 Mobilier et matériel de bureau	24	58.459,33
240900 Amortissements actées s/mob et mat burea	24	(57.799,97)
241000 Prix d'acquisition	24	23.397,57
241900 Amortissements actés	24	(9.359,02)
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	84.552,02
279000 Immobilisations en cours	27	84.552,02
III. Immobilisations financières	28	**25,00**
A. Entreprises liées	280/1	25,00
1. Participations	280	25,00
280000 Valeur d'acquisition	280	25,00
2. Créances	281	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	
1. Participations	282	
2. Créances	283	
C. Autres immobilisations financières	284/8	
1. Actions et parts	284	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	

Analyse financière schéma complet

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	**2.692.356,28**
IV. Créances à plus d'un an	29	**1.125.247,16**
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	1.125.247,16
291001 Avance Ski Ovifat	291	88.333,38
291200 Intervention CRAC	291	547.369,89
291201 Intervantion CRAC 2	291	489.543,89
V. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	**48.235,34**
A. Stocks	30/36	48.235,34
1. Approvisionnements	30/31	
2. En-cours de fabrication	32	
3. Produits finis	33	
4. Marchandises	34	48.235,34
340100 Stock remontée mécanique	34	48.235,34
5. Immeubles destinés à la vente	35	
6. Acomptes versés	36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
VI. Créances à un an au plus	40/41	**348.395,59**
A. Créances commerciales	40	112.608,02
400000 Clients	40	54.861,53
400400 Clients - Facture à établir	40	26.177,20
407000 Créances douteuses	40	70.227,48
409000 Réductions de valeur actées	40	(38.658,19)
B. Autres créances	41	235.787,57
411300 Tva à régulariser	41	2.670,21
412000 Impôts belges sur le résultat	41	12.074,28
414100 Subsides à recevoir "CRAC"	41	205.643,12
414110 Subvention CPE	41	5.400,00
417001 Avance Ski Ovifat	41	9.999,96
VII. Placements de trésorerie	50/53	**650.335,48**
A. Actions propres	50	
B. Autres placements	51/53	650.335,48
530000 Dépôt terme BNP	51/53	650.000,00
532000 Ing business Account	51/53	335,48
VIII. Valeurs disponibles	54/58	**506.205,60**
550518 Belfius 21-18	54/58	32.100,94
550529 Ing 85-29	54/58	938,47
550531 Belfius 95-31	54/58	221,47
550532 Belfius 04	54/58	735,59
550561 Deltalloyd 01-61	54/58	230.902,42
550563 Delta lloyd 03-63	54/58	152.689,65
550564 Bnp 67-96	54/58	41.692,18
550566 Belfius treasury classic	54/58	286,32
550567 Fortis 035-7539877-11	54/58	21.856,22
550568 Belfius treasury + 63	54/58	738,77
550629 Ing Flexy bonus	54/58	20.656,59
570000 Caisses - espèces	54/58	3.386,98

Analyse financière schéma complet

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
IX. Comptes de régularisation	490/1	**13.937,11**
490000 Charges à reporter	490/1	2.233,85
491000 Produits acquis	490/1	11.703,26
TOTAL DE L'ACTIF		**13.947.203,65**

Analyse financière schéma complet

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	**10.079.210,07**
I. Capital	10	**14.409.346,23**
A. Capital souscrit	100	14.411.205,42
100000 Capital souscrit	100	14.411.205,42
B. Capital non appelé	101	(1.859,19)
101000 Capital non-appelé	101	(1.859,19)
II. Primes d'émission	11	
III. Plus-values de réévaluation	12	
IV. Réserves	13	**49.347,39**
A. Réserve légale	130	49.347,39
130000 Réserve légale	130	49.347,39
B. Réserves indisponibles	131	
1. Pour actions propres	1310	
2. Autres	1311	
C. Réserves immunisées	132	
D. Réserves disponibles	133	
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	**(7.633.075,02)**
141000 Perte reporté	14	(7.346.497,31)
* 140000 Résultat de la période en cours	14	(286.577,71)
VI. Subsides en capital	15	**3.253.591,47**
150000 Subsides à recevoir "CRAC"	15	1.225.251,72
150001 Subvention CGT1	15	400.504,27
150002 Subvention CGT2	15	406.546,48
150003 Subvention CGT remontée	15	549.950,96
150004 Subvention DNF	15	106.925,07
150005 Subvention DNF parking	15	89.439,05
150008 Subsides en capital sign. phase II	15	94.573,45
150013 Subvention signalétique Dison	15	111.439,48
150014 Subvention signalétique Waimes	15	2.066,27
150015 Subvention signalétique Malmedy	15	136.906,77
150016 Subvention signaletique Spa	15	104.461,77
150017 Subvention signalétique Spa II	15	5.593,33
150018 Signalétique Tourisme vert	15	19.932,85
VII. Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	**265.353,00**
VIII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	**265.353,00**
1. Pensions et obligations similaires	160	265.353,00
160000 Provisions pour pensions	160	265.353,00
2. Charges fiscales	161	
3. Grosses réparations et gros entretien	162	
4. Obligations environnementales	163	
5. Autres risques et charges	164/5	
B. Impôts différés	168	

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
DETTES	17/49	**3.602.640,58**
IX. Dettes à plus d'un an	17	**2.535.568,82**
A. Dettes financières	170/4	2.535.568,82
1. Emprunts subordonnés	170	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	0,72
172000 Dettes de loc.-financ.et assimilées	172	0,72
4. Etablissements de crédit	173	2.535.568,10
173001 Prêt Belfius 002	173	393.068,03
173002 Prêt Belfius 004	173	489.543,89
173003 Prêt Belfius 001	173	547.369,89
173004 Prêt Bellfius 005	173	800.000,00
173005 Prêt ING 70-14	173	220.386,29
173006 Prêt Belfius 00-91	173	37.200,00
173007 Prêt ING 80000	173	48.000,00
5. Autres emprunts	174	
B. Dettes commerciales	175	
1. Fournisseurs	1750	
2. Effets à payer	1751	
C. Acomptes reçus sur commandes	176	
D. Autres dettes	178/9	
X. Dettes à un an au plus	42/48	**638.506,96**
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	445.211,95
423001 Prêt Belfius 002	42	66.756,89
423005 Prêts ING 500	42	50.611,94
423006 Prêt Belfius 62000	42	6.200,00
423091 Prêt Belfius CRAC 00-91	42	118.224,57
423093 Prêt Belfius n°4	42	87.418,55
423094 Prêts Belfius 005	42	100.000,00
423095 Prêt ING 80000	42	16.000,00
B. Dettes financières	43	100.000,00
1. Etablissements de crédit	430/8	100.000,00
430000 Banques-Emprunts en compte à terme fix	430/8	100.000,00
2. Autres emprunts	439	
C. Dettes commerciales	44	54.242,28
1. Fournisseurs	440/4	54.242,28
440000 Fournisseurs	440/4	50.543,76
444000 Factures a recevoir	440/4	3.698,52
2. Effets à payer	441	
D. Acomptes reçus sur commandes	46	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	39.052,73
1. Impôts	450/3	16.432,30
451900 Compte courant TVA	450/3	10.810,14
453000 Précompte retenu à verser	450/3	5.622,16
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	22.620,43
454000 O.N.S.S. relatif à l'entreprise	454/9	(6.754,58)
455000 Rémunérations	454/9	425,99

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
455100 Jetons de présence à payer	454/9	5.299,02
456000 Pécule vacances employés-provisions	454/9	23.650,00
F. Autres dettes	47/48	
XI. Comptes de régularisation	492/3	**428.564,80**
492000 Charges à imputer	492/3	45.963,06
493000 Produits à reporter	492/3	382.601,74
TOTAL DU PASSIF		**13.947.203,65**

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
I. Ventes et prestations	70/76A	**1.299.261,62**
A. Chiffre d'affaires	70	1.104.290,38
700050 Frais refacturés	70	5.518,11
700112 Sponsoring	70	3.150,00
700150 Location matériel	70	162,00
700160 Redevance exploitation des thermes	70	833.322,80
700170 Convention bureau	70	24.508,50
700171 Salon	70	3.075,00
700175 Frais refacturés remontée mécanique	70	125.694,99
700180 Redevance remontée mécanique	70	107.452,20
700202 Consultance / Fee	70	1.406,78
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +,	71	
C. Production immobilisée	72	
D. Autres produits d'exploitation	74	76.891,91
743000 Produits d'exploitation divers	74	29.561,18
743500 Subventions APE	74	8.538,60
743550 Subventions APE année ant	74	43,78
745100 Location d'immeubles, terrains	74	222,66
746400 Avantages de toute nature	74	1.892,43
748300 Subvention CPE	74	36.000,00
748350 Subvention CPE année antérieure	74	633,26
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A	118.079,33
760100 Sur immobilisations corporelles	76A	6.033,26
763000 Plus-val.sur réalis. d'actifs immob.	76A	8.004,20
764000 Autres produits exceptionnels	76A	104.041,87
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	**1.853.931,19**
A. Approvisionnements et marchandises	60	126.964,57
1. Achats	600/8	118.926,92
600000 Frais à refacturer	600/8	2.982,18
600050 Marchandises destinées à la vente	600/8	912,20
600052 Hébergement à refacturer	600/8	1.120,00
600053 Activités à refacturer	600/8	4.892,95
600054 Catering à refacturer	600/8	4.120,37
600055 Logistique à refacturer	600/8	9.272,62
603060 Frais refacturés remontée mécanique	600/8	95.626,60
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	8.037,65
609000 Var.stocks mat.premières(stock départ)	609	8.037,65
B. Services et biens divers	61	218.893,65
610050 Eau Bld Rener	61	166,59
610110 Electricité bureaux	61	985,90
610111 Gaz bureaux	61	1.642,80
610200 Entretien et réparation des locaux admi	61	7.206,58
610201 E/R parkings et remontée mécanique	61	12.639,50
610600 Entretien et réparations-construction	61	7.411,61
610650 Entretien signalétique	61	13.023,00
610701 Electricité remontée mécanique	61	14.756,14
611100 Assurances véhicules	61	1.529,30
611300 Carburant	61	1.384,05
611500 Frais de route / parking	61	0,50
611550 Frais de déplacement	61	1.453,39

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
611560 Entretien matériel roulant	61	1.880,75
612000 Téléphonie	61	2.996,88
612010 Frais de GSM	61	433,98
612050 Internet	61	549,00
612100 Frais postaux	61	2.560,92
612200 Fournitures de bureaux	61	6.011,84
612220 Petit matériel non amort	61	345,32
612300 Entretien matériel de bureaux	61	220,00
612360 Maintenance informatique	61	828,30
612400 Frais de représentation	61	1.669,42
612410 Frais de réception	61	2.505,51
612420 Cadeaux, Fleurs	61	1.157,30
612450 Locations salles, matériels , ...	61	4.906,11
612500 Documentations et formations	61	1.538,15
612510 Frais de publication légales	61	473,70
612511 Droits d'enregistrement	61	341,64
612530 Frais de gestion du personnel	61	3.099,01
612540 Frais service de prévention et medecine	61	282,24
612560 Cotisations professionnelles	61	1.106,61
612580 Dons et libéralités	61	689,00
612600 Frais de publicité et annonces	61	758,17
612610 Sponsoring et actions avec les MT	61	45.320,10
612910 Honoraires Consultants	61	4.550,90
612912 Honoraires reviseurs	61	3.872,00
612915 Honoraires Avocats	61	3.559,51
612916 Frais d'audit	61	37.886,00
612920 Honoraires traduction	61	880,00
612930 Honoraires Notaire	61	881,32
613000 Assurance incendie Bld Rener	61	1.210,40
613005 Assurance incendie RM	61	3.722,44
613020 Assurance RC Entreprise	61	965,73
613050 Assurance risques electroniques	61	57,23
613060 Assurance remontée mécanique	61	6.130,78
613070 Accident du travail	61	1.428,41
613090 Assurance RC Administrateurs	61	2.850,00
613960 Assurance soins de santé	61	662,55
617000 Personnel intérimaire	61	623,07
618100 Jetons de présence	61	7.740,00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	284.327,30
620150 Intervention domicile/lieu de travail	62	950,42
620310 Appointements - Traitement	62	149.776,83
620330 Primes et gratifications	62	12.147,64
620342 Pécules de vacances	62	38.167,28
620343 Pécule de vacances année antérieure	62	1.873,88
621000 Cotisations patr.d'assurances sociales	62	54.804,32
621010 Cotisations patr excercice anté.	62	1.403,98
621055 Cotisations INASTI Mandataires publics	62	1.021,20
621150 Primes syndicales onss apl	62	232,75
623813 Distribution gratuite de boissons	62	99,00
623822 Cadeaux de mariage,naissance	62	200,00
623910 Provisions pour pécules de vacances	62	23.650,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobisations incorporelles et corporelles	630	1.011.347,41
630100 Dotations aux amort./immob.incorp.	630	110.435,23

Analyse financière schéma complet

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
630200 Dotations aux amort./immob.corp.	630	900.912,18
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +,	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7	182.732,12
635000 Dotations	635/7	265.353,00
637100 Utilisations et reprises	635/7	(82.620,88)
G. Autres charges d'exploitation	640/8	2.173,04
640000 Taxes environnementales	640/8	153,41
642000 Moins-val.sur réalis.créances comm.	640/8	1.916,63
643000 Charges d'exploitation diverses	640/8	3,00
645000 Pénalités et amendes non déductibles	640/8	100,00
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A	27.493,10
660200 sur immobilisations corporelles	66A	27.070,62
664000 Autres charges exceptionnelles	66A	422,48
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	**(554.669,57)**
IV. Produits financiers	75/76B	**384.892,89**
A. Produits financiers récurrents	75	384.892,89
1. Produits des immobilisations financières	750	38.049,51
750050 Intérêts emprunt CRAC	750	38.049,51
2. Produits des actifs circulants	751	22.645,04
751000 Produits des actifs circulants	751	22.645,04
3. Autres produits financiers	752/9	324.198,34
753000 Subsides en capital & en intérêts	752/9	320.292,48
756000 Produits financiers divers	752/9	3.905,86
B. Produits financiers non récurrents	76B	
V. Charges financières	65/66B	**115.663,87**
A. Charges financières récurrentes	65	115.663,87
1. Charges des dettes	650	115.663,87
650000 Intérêts,comm.&frais bancaires	650	1.329,09
650001 Intérêts Dexia 1.100.000	650	24.821,64
650002 Intérêts Dexia 2.000.000	650	40.367,00
650003 Intérêts Dexia 1256750,84	650	21.138,80
650004 Intérêts Dexia 1731859,45	650	16.910,71
650005 Intérêts Ing 500.000	650	9.700,71
650006 Intérets Belfius 62000	650	704,00
650007 Intérêts ING 80000	650	691,92
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)	651	
3. Autres charges financières	652/9	
B. Charges financières non récurrentes	66B	
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	**(285.440,55)**
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780	
VIII. Transfert aux impôts différés	680	
IX. Impôts sur le résultat	67/77	**1.137,16**
A. Impôts	670/3	1.137,16
670000 Impôts ou précomptes dus ou versés	670/3	6.792,25
670100 Excédent versem.impôts & précomptes	670/3	(6.568,34)

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
671100 Suppléments d'impôts estimés	670/3	913,25
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	**(286.577,71)**
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
XII. Transfert aux réserves immunisées	689	
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	**(286.577,71)**

Analyse financière schéma complet

Valeurs EUR

	Codes	**/2018 - 12/2018
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	**(7.633.075,02)**
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	(286.577,71)
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	(7.346.497,31)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	
1. sur le capital et les primes d'émission	791	
2. sur les réserves	792	
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	
1. au capital et aux primes d'émission	691	
2. à la réserve légale	6920	
3. aux autres réserves	6921	
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	**(7.633.075,02)**
E. Intervention d'associés dans la perte	794	
F. Bénéfice à distribuer	694/7	
1. Rémunération du capital	694	
2. Administrateurs ou gérants	695	
3. Employés	696	
4. Autres allocataires	697	
HORS BILAN		